

Comité territorial Doubs moyen
 30 mai 2017 à 18h30, Avanne-Aveney (25)

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Nom	Fonction et organisme
M. WOYNAROSKI Stéphan	Président du Contrat de rivière vallée du Doubs, Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
M. MAIRE DU POSET Thierry	Conseil départemental du Doubs – Conseiller départemental
M. BONVILLAIN Bruno	Conseil départemental du Doubs – Développeur eau
M. MESNIER Dominique	Communauté de Communes Doubs Baumois - Vice-président / Maire de Laissey
M. SCHAUSS Léonard	Communauté de Communes Doubs Baumois - Technicien
Mme PRESSE Françoise	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Vice-présidente
M. LOPEZ François	Communauté d'agglomération du Grand Besançon - Vice-président / Maire de Grandfontaine
M. HUOT Daniel	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Conseiller communautaire - / Maire de Mamirolle
Mme BOUCHERON Céline	Communauté d'agglomération du Grand Besançon - Chef du service Environnement
Mme NEVERS Florence	Communauté d'agglomération du Grand Besançon - Chargée de mission
M. PONARD Pierre	Commune d'Audelange – Adjoint / Président ARID
M. RONDOT Philippe	Commune de Baume les Dames – Conseiller délégué
M. BENEDETTI Serge	Commune de Baume les Dames – Direction cadre de vie
M. WUILLEMIER	Commune de Chalezeule – Conseiller municipal
Mme MAUFFEY	Commune de Fraisans - Adjointe
M. MASSON Roger	Commune de Thise - Adjoint
M. MICHAUD Jean-Paul	Commune de Thoraise - Maire
M. MOREL Christian	Chambre d'agriculture du Doubs - Territoire de Belfort
M. Frédéric SASSARD	ONF
Mme LOUY Audrey	ONF
M. HUOT-MARCHAND Christophe	Voies Navigables de France
M. LAITHIER Bruno	DDT du Doubs – Police de l'eau
M. ROSSI Vivien	Agence de l'eau – Chef d'unité
M. BORDY Philippe	Agence de l'eau - Chargé d'intervention
M. PARRA Stéphane	EPTB Saône et Doubs
M. PILLET Arnaud	EPTB Saône et Doubs

DEROULEMENT DE LA REUNION

▪ INTRODUCTION DE STEPHAN WOYNAROSKI, PRESIDENT DU COMITE DE RIVIERE

M. WOYNAROSKI remercie la Mairie d'Avanne-Aveney pour l'accueil et la mise à disposition de la salle du conseil municipal et remercie également l'ensemble des participants pour leur présence à ce quatrième comité territorial « Doubs moyen ».

M. WOYNAROSKI rappelle que la dernière réunion de cette instance locale du contrat de rivière avait eu lieu en juillet 2015 et avait permis de présenter les premières actions initiées sur la moyenne vallée du Doubs. Par ailleurs, **M. WOYNAROSKI** ajoute que ce sous-bassin est toujours orphelin de vice-président(e) depuis le départ de **M. BREUIL** (ancien conseiller départemental du Doubs) en 2014. A ce titre, **M. MAIRE DU POSET**, actuel conseiller départemental du canton de St Vit dans le Doubs, se propose pour cette vice-présidence aujourd'hui vacante. Sa candidature sera officialisée et proposée au vote lors du prochain comité de rivière qui devrait se tenir en septembre prochain.

M. WOYNAROSKI précise qu'il est également proposé de modifier légèrement les contours géographiques du comité territorial « Doubs moyen ». En effet, au lieu de s'étendre de Montbéliard à Dole comme jusqu'à aujourd'hui, le sous-bassin se limitera au territoire compris entre l'Isle sur le Doubs et Dole. L'objectif de ce redécoupage est d'être plus cohérent avec la nouvelle organisation intercommunale en vigueur depuis le 01/01/17 mais aussi de rationaliser les déplacements au sein de ce sous-bassin tout en longueur.

M. WOYNAROSKI précise qu'en ce qui concerne le contrat de rivière en lui-même, il arrive en cette année 2017 à mi-parcours et qu'un bilan doit à ce titre être réalisé. Ce dernier est notamment l'occasion de faire un point sur la gouvernance de la démarche, d'évaluer l'avancement des actions inscrites pour la période 2014 / 2017 et d'amender la programmation pour les 3 prochaines années. Ainsi, des actions bloquées pourront être retirées à cette occasion tandis que d'autres pourront être ajoutées au regard des demandes locales ou suite à des études menées en première partie de contrat. L'idée est ainsi d'aboutir, d'ici la fin de l'été, à un programme d'actions cohérent au regard des volontés et des capacités financières des maîtres d'ouvrage locaux dans l'optique de l'arrivée prochaine de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ce programme amendé sera ainsi validé en septembre prochain par le comité de rivière avant d'être soumis à la commission des aides de l'Agence de l'eau RMC qui se tiendra en fin d'année.

Enfin, **M. WOYNAROSKI** ajoute qu'il est proposé d'ajouter deux sous-bassins versants au contrat de rivière. Il s'agit de celui du Cusancin, territoire aujourd'hui orphelin de démarche de gestion des milieux aquatiques et de l'Orain, territoire qui fait l'objet d'un contrat de rivière s'achevant cette année et qu'il est proposé d'intégrer à celui de la vallée du Doubs. Cet élargissement de périmètre sera officiellement validé lors du prochain comité de rivière qui devrait se tenir en septembre 2017.

▪ ORDRE DU JOUR

Après ce propos introductif, **M. WOYNAROSKI** présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Bilan de la première phase du contrat de rivière (2014 -2017) sur l'ensemble du territoire de la démarche ;
2. Focus sur deux actions phares de 2017 sur la moyenne vallée du Doubs : la restauration du ruisseau du Champ Mignot à Fraisans et l'étude menée par l'EPTB Saône et Doubs sur la qualité des eaux du Doubs et de ses affluents ;
3. Présentation de la programmation envisagée sur la moyenne vallée du Doubs pour la période 2018 – 2020.

▪ **BILAN DE LA PREMIERE PARTIE DU CONTRAT DE RIVIERE (2014 – 2017)**

M. PARRA (EPTB S&D) présente l'état d'avancement global du programme d'actions du Contrat de rivière dont la mise en œuvre a démarré mi-2014, détaillent quelques actions qui se sont d'ors et déjà concrétisées (effacement de seuils sur le Gland, restauration du ruisseau de Fraisans, de la Sablonne ...) et d'autres aujourd'hui bloquées pour diverses raisons (faisabilité technique, acceptation locale ...).

▪ **FOCUS SUR LES ACTIONS « PHARES » DE L'ANNEE 2017 SUR LA MOYENNE VALLEE DU DOUBS**

M. PILLET (EPTB S&D) présente les travaux réalisés en fin d'année 2016 sur le ruisseau du Champ Mignot à Fraisans (39) et la seconde tranche envisagée sur ce même ruisseau pour la fin d'année 2017. Un point est également fait sur les premiers résultats issus du stage en cours au sein de l'EPTB Saône et Doubs sur la qualité des eaux du Doubs et de ses affluents.

▪ **PROGRAMMATION ENVISAGEE SUR LA MOYENNE VALLEE DU DOUBS POUR LA PERIODE 2017 - 2020**

M. PILLET (EPTB S&D) détaille les actions envisagées sur la moyenne vallée du Doubs (cours principal et affluents) pour la période 2018 – 2020.

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-doubs.fr>

▪ **DISCUSSION AUTOUR DE LA PRESENTATION**

M. ROSSI (Agence de l'eau RMC) souhaite préciser que l'Agence de l'eau avait souhaité qu'aucune action concrète visant l'amélioration de la qualité de l'eau du Doubs et de ses affluents ne soit inscrite au contrat de rivière. En effet, des contrats ou des opérations collectives existent sur le territoire des agglomérations du territoire et il n'apparaissait pas nécessaire d'inscrire deux fois les mêmes actions dans deux programmes différents. En ce qui concerne les territoires ruraux, des contrats existent également avec les départements pour le financement de diverses opérations comme la modernisation de réseaux ou la création de station d'épuration.

M. MOREL (Chambre d'agriculture) précise que les nombreux changements intervenus ces dernières années au sein du FEADER ont posé beaucoup de problèmes aux Chambres d'agriculture. Cette donnée explique peut-être la difficulté de mettre en œuvre les projets / études inscrits dans la première partie du contrat de rivière sur la thématique agricole. Néanmoins, il insiste sur le fait que les chambres d'agriculture doivent rester des acteurs importants de l'amélioration de la qualité des eaux des rivières. Il explique également qu'il est nécessaire de faire de la pédagogie auprès des acteurs locaux pour faire émerger les projets liés à cette thématique. Enfin, il précise qu'il reste effectivement des efforts à faire pour la modernisation des bâtiments d'élevage mais que les exploitations de la vallée du Doubs, souvent hors zone Comté, font l'objet de difficultés et qu'il est souvent difficile d'envisager des investissements sur ce territoire.

M. CHAPUT (CA du Grand Dole) demande s'il ne serait pas possible de relier les résultats du stage mené sur la qualité des eaux du Doubs avec la qualité des captages d'eau potable du bassin versant. En effet, sur le territoire de l'agglomération de Dole, plusieurs cours d'eau sont suspectés d'influencer la qualité de l'eau de certains forages.

M. PARRA (EPTB S&SD) répond que cela sera difficile à mener dans un premier temps. En effet, l'analyse des données existantes nécessitent déjà un travail très conséquent. En revanche, il sera peut être envisageable de réaliser ce lien entre qualité des eaux des cours d'eau et celle des captages dans un second temps.

M. PONARD (Commune d'Audelange / ARID) précise qu'un amendement datant du 15 février 2017 a remis en cause l'obligation de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire au droit de certains moulins / seuils concernés par un classement en liste 2. Désormais, les seuils / moulins produisant actuellement de l'électricité seront dispensés de mettre en place des aménagements pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire même s'ils sont situés sur un tronçon de cours d'eau classé en liste 1 ou 2.

M. LAITHIER (DDT du Doubs) confirme les dispositions de cet amendement et affirme qu'il remet en question plusieurs aménagements de passes à poissons sur le Doubs. Néanmoins, il indique que les projets de nouvelles centrales hydroélectriques ne seront, eux, pas dispensés de mettre en place un système de franchissement piscicole.

M. PONARD (Commune d'Audelange / ARID) ajoute qu'il y avait plus de poissons par le passé malgré la présence des seuils et qu'il ne faut négliger la qualité de l'eau du Doubs et de ses affluents.

M. PARRA (EPTB S&SD) répond qu'il est difficile de comparer la situation actuelle à celle du 18 ou 19^{ème} siècle où effectivement de nombreux seuils existaient déjà. En effet, à cette époque, les vannes des différents ouvrages étaient manœuvrées et permettaient le passage du poisson, les crues du Doubs étaient beaucoup plus débordantes qu'aujourd'hui et la pression des activités humaines était également beaucoup plus faible sur les milieux aquatiques.

M. HUOT-MARCHAND (VNF) ajoute que se pose également la question des ouvrages où il existe deux propriétaires potentiels. C'est notamment le cas pour les barrages d'Orchamps ou d'Avanne-Aveney où coexistent une microcentrale gérée par des privés et une écluse gérée par VNF.

M. LAITHIER (DDT du Doubs) explique que pour les barrages où il existe une double propriété (VNF et un exploitant de microcentrale par exemple), l'amendement du 15 février 2017 dispensant de la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole ne devrait normalement pas s'appliquer.

M. MICHAUD (Maire de Thoraise) demande quel type d'aménagement est envisagé pour le seuil de Thoraise.

M. HUOT-MARCHAND (VNF) répond qu'il y a actuellement un contentieux entre VNF, qui gère une écluse en rive gauche du seuil et le propriétaire riverain situé en rive droite, pour savoir à qui revient l'obligation d'entretien de l'ouvrage et donc qui doit supporter la création d'un dispositif de franchissement piscicole obligatoire au droit de ce seuil (classement en liste 2).

M. LOPEZ (Maire de Grandfontaine) souhaite revenir sur le cas du ruisseau de Grandfontaine. Il explique que le ruisseau draine un vaste bassin versant qui inclut notamment la zone d'activité de Chemaudin d'où proviennent peut-être les pollutions observées. Il ajoute que la commune a curé à plusieurs reprises le ruisseau à cause de développements importants de la végétation aquatique. Par ailleurs, la commune souhaite que le petit barrage qui induit le plan d'eau présent au centre du village soit maintenu. Il aimerait par ailleurs que les résultats issus de l'étude menée par la Fédération de pêche du Doubs lui soient présentés.

M. BORDY (Agence de l'eau RMC) explique qu'effectivement la zone d'activités de Chemaudin est fortement suspectée d'être à l'origine des pollutions observées dans les sédiments du ruisseau de Grandfontaine. A ce titre, il précise qu'une opération collective de réduction des pollutions toxiques est portée par la ville de Besançon et couvre notamment la zone d'activités de Chemaudin. Cette opération a d'ailleurs été étendue à la zone en question suite aux résultats des études menées par la Fédération de Pêche du Doubs sur le ruisseau de Grandfontaine.

M. PARRA (EPTB S&D) rappelle que les pollutions observées sur les sédiments de ce cours d'eau sont très importantes et ont un impact direct sur les poissons. En effet, lors des pêches électriques réalisées pour l'étude, des poissons avec des déformations importantes ont été contactés.

M. ROSSI (Agence de l'eau RMC) souhaite préciser quelques éléments sur le positionnement de l'Agence de l'eau face au programme d'actions du contrat de rivière pour les 3 années à venir. En effet, le nouveau programme d'intervention de l'Agence débutera en 2019 et il est ce titre difficile pour l'établissement de prendre des engagements sur les actions du contrat inscrites en 2019 et 2020. Par ailleurs, les éléments issus du dernier comité de bassin font ressortir une probable évolution à la baisse des aides allouées sur l'ensemble du bassin RMC. Ainsi, l'Agence ne pourra s'engager financièrement que pour les actions programmées sur l'année 2018. Pour 2019 et 2020, il sera nécessaire de repasser devant la commission des aides.

M. WOYNAROSKI (Président Comité rivière) demande si fin 2018, il sera possible d'en savoir plus sur les modalités de financement des actions programmées en 2019 et 2020.

M. ROSSI (Agence de l'eau RMC) répond positivement mais que le volume d'aide sera probablement revu à la baisse et qu'il se concentrera sur les opérations prioritaires du SDAGE et celles inscrites dans des démarches territoriales. Enfin, fin 2018, l'Agence de l'eau aura une bonne visibilité sur la programmation envisagée sur la vallée du Doubs grâce au bilan à mi-parcours et pourra ainsi se positionner clairement pour les actions inscrites sur les années 2019 / 2020.

M. HUOT-MARCHAND (VNF) informe l'assemblée que VNF est en train de finaliser un plan de dragage du Doubs et du canal du Rhône au Rhin et que ce dernier devrait être opérationnel en 2018. Des réunions d'information devraient avoir lieu d'ici là.

Les questions de l'assistance étant épuisées, M. WOYNAROSKI propose de conclure la réunion. Avant cela, il rappelle qu'il est encore possible de faire remonter des projets visant les cours d'eau du territoire afin de les inscrire au programme d'actions du contrat de rivière pour la période 2017 – 2020.

Enfin, M. WOYNAROSKI conclut ce 4^{ème} comité territorial de la moyenne vallée du Doubs en remerciant la cellule technique du Contrat de rivière et annonce qu'un comité de rivière se tiendra début septembre 2017.

Si vous souhaitez faire remonter des actions envisagées sur les cours d'eau de votre territoire afin de les inscrire au programme d'actions du contrat de rivière de la vallée du Doubs pour la période 2018 – 2020 (appui technique et financier envisageable dans ce cadre), vous pouvez contacter la cellule technique de la démarche aux coordonnées ci-dessous.

EPTB Saône et Doubs :

Arnaud PILLET

Chargé de missions « moyenne vallée du Doubs »

Tél. : 03 81 87 99 92 / 06 77 34 01 94

Mail : arnaud.pillet@eptb-saone-doubs.fr